



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Domaine de direction Immigration et intégration
*en coordination avec la Direction consulaire du
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Édition 2021

3003 Berne-Wabern, 30 mai 2022

Tables des matières

Tables des matières	2
L'essentiel en bref	4
Brève analyse des évolutions actuelles	5
0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger	5
0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)	5
0.2 Informations spécifiques concernant certaines représentations à l'étranger (cf. 1.3 - 1.8)	7
0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)	8
0.4 Accords de représentation (cf. 2.1 - 2.5)	9
0.5 Prestataires de services externes (cf. 3.1 - 3.2)	10
0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 3.3)	11
0.7 Buts du séjour (cf. 4.1 - 4.3)	11
0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 5.1 - 5.3)	12
0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 6.1 - 6.3)	12
0.10 Visas humanitaires (cf. 7.1 - 7.4)	12
Statistiques Visa Monitoring	14
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés	14
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2021, par types de visa	14
1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2019 à 2021	14
1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2021 et 2020	15
1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2019 à 2021	15
1.5 Demandes de visa en 2021 et 2020 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs	16
1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2019 à 2021	17
1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2021 et 2020	18
1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2021 et 2020	18
1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2021	19
1.10 Accords bilatéraux en 2021	19
2 Demandes dans le cadre d'accords de représentation	20
2.1 Total des demandes traitées en représentation d'autres États membres Schengen, ventilé par État membre, 2021	20
2.2 Les dix représentations avec le plus grand nombre de demandes de visas traitées en représentation d'autres États membres Schengen, 2021	20
2.3 Les dix représentations avec le plus grand nombre de mandats de représentation, par État membre Schengen représenté et par visa demandé, 2021	21
2.4 Représentation des États membres de Schengen par la Suisse, 2021	22
2.5 Représentation de la Suisse par un État membre de Schengen, 2021	22
3 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne	23
3.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2020 et 2021	23

3.2	Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2021 et 2020	23
3.3	Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2021 et 2020	24
4	Buts du séjour	25
4.1	Évolution des dix buts de séjour possible, années 2021 et 2020	25
4.2	Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2021	25
4.3	Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2021, ventilés par but de séjour.	26
5	Sexe et âge des demandeurs	27
5.1	Sexe et âge des demandeurs, de 2021 à 2019	27
5.2	Mise en regard des groupes d'âge, de 2019 à 2021	27
5.3	Les cinq représentations selon les visas demandés en 2021, ventilés par sexe et par âge	28
6	Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels	29
6.1	Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2021	29
6.2	Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2019 à 2021	29
6.3	Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2021 et 2020	30
7	Visas humanitaires	31
7.1	Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2020 et 2021	31
7.2	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, par catégorie	32
7.3	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, ventilés par les cinq principales représentations	32
7.4	Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, ventilés par les cinq principales nationalités	32
Impressum		33

L'essentiel en bref

Période	Demandes Total	Demandes Évolution	Demandes Schengen Total	Demandes Schengen Évolution	Demandes Schengen refusées	Demandes Schengen Taux de refus
2019	688 691		614 473		50 353	8,2 %
2020	151 240	-537 451 (-78 %)	93 390	-521 083 (-84,8 %)	10 632	11,4 %
2021	175 046	+23 806 (+15,7 %)	115 179	+21 789 (+23,3 %)	15 204	13,2 %

Aperçu de l'évolution

- En 2021, la pandémie de coronavirus a continué d'avoir un fort impact sur la société. Le nombre de demandes de visas Schengen a augmenté de 23,3 % (+21 789 demandes) par rapport à l'année précédente. Proportionnellement à 2019 (année record), le nombre des demandes de visas Schengen déposées n'a cependant représenté qu'environ un cinquième (plus précisément : 18,7 %).
- La reconnaissance de la vaccination, en milieu d'année, a marqué un tournant dans la politique jusqu'alors restrictive en matière de visas menée pour lutter contre la pandémie. En conséquence, 103 073 demandes de visas Schengen ont été déposées au second semestre, sur un total de 115 179 pour l'ensemble de l'année.
- En comparaison avec ses pays voisins, la Suisse a enregistré la plus forte augmentation du nombre de demandes de visas Schengen : l'Allemagne a connu, par rapport à l'année précédente, une baisse de 17,9 % et l'Autriche de 0,9 % ; la France a, pour sa part, enregistré une légère hausse (+4,3 %).

Chronologie des mesures pertinentes en matière de visas prises pour lutter contre le coronavirus (COVID-19)

Rétrospective de l'année 2020

- Le 18 mars 2020, le Conseil fédéral a édicté pour la première fois des mesures en matière de visas pour lutter contre la pandémie dans le cadre de l'*ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)*. L'octroi de visas Schengen à des personnes provenant de pays ou de régions à risque est alors resté suspendu. Les demandes de personnes en situation d'absolue nécessité faisaient exception à cette règle.
- Le 15 juin 2020, la Suisse a levé ses restrictions d'entrée à l'égard de tous les États Schengen. Depuis lors, des visas ont à nouveau été délivrés aux membres de la famille de citoyens d'États membres de l'UE ou de l'AELE, si lesdits membres étaient soumis à l'obligation de visa.
- La Suisse a commencé à lever les restrictions d'entrée liées au coronavirus opposées à certains États tiers à partir du 20 juillet 2020. Pour tous les autres pays tiers, les étrangers en provenance d'un pays à risque se voient en principe refuser l'entrée pour un séjour de courte durée. Sont exemptées de cette interdiction d'entrée les personnes qui, selon les directives, peuvent faire valoir un cas de rigueur¹.

¹ Les personnes qui entrent en Suisse peuvent par ailleurs être soumises à des mesures sanitaires à la frontière (test obligatoire avant le départ, obligation de communiquer ses coordonnées et/ou mise en quarantaine)

Évolution en 2021

- Au **1^{er} janvier 2021**, la liste des États tiers vis-à-vis desquels les restrictions d'entrée liées au coronavirus ont été levées comprenait 16 pays, dont seuls le Rwanda et la Thaïlande sont soumis à l'obligation de visa. Cette liste a été modifiée à 14 reprises au cours de l'année. Les modifications indiquées ci-après (États ajoutés [+]) ou retranchés [-]) concernent uniquement les pays soumis à l'obligation de visa : +Liban (26.6.2021), +Azerbaïdjan, +Arménie, +Jordanie, +Qatar, +Kosovo, +Arabie saoudite (19.7.2021), -Rwanda, -Thaïlande (2.8.2021), -Kosovo, -Liban (27.9.2021), +Koweït, +Rwanda (11.10.2021), +Bahreïn (25.10.2021), +Namibie (15.11.2021), -Namibie (26.11.2021), +Indonésie (4.12.2021), -Jordanie (20.12.2021). En tant qu'État associé à Schengen, la Suisse suit ainsi les recommandations du Conseil de l'UE dans le cadre de l'acquis de Schengen. L'objectif est d'assurer une approche coordonnée au niveau européen des *voyages non essentiels* dans l'espace Schengen. Une recommandation de l'UE prévoit également un mécanisme de frein d'urgence (voir plus loin).
- Depuis le **26 juin 2021**, les conditions d'entrée ordinaires s'appliquent à nouveau pour le traitement des demandes de visa déposées par des personnes qui apportent la preuve qu'elles ont été entièrement vaccinées avec un vaccin reconnu. Le Conseil fédéral a ainsi considérablement facilité l'entrée en Suisse.
- Le **26 novembre 2021**, le Conseil fédéral a décidé d'imposer des restrictions massives à la circulation transfrontalière des personnes (interdiction d'entrée et de vol) pour les personnes en provenance du Botswana, d'Eswatini, du Lesotho, du Mozambique, de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud. En outre, l'interdiction d'entrée a été étendue aux étrangers qui souhaitaient entrer en Suisse en provenance de Hong Kong et d'Israël (mécanisme de frein d'urgence, conformément à la recommandation de l'UE). Cette mesure visait à empêcher autant que possible la propagation inquiétante du nouveau variant du virus, *Omicron*.

Brève analyse des évolutions actuelles

0 Évolution de la délivrance des visas par les représentations suisses à l'étranger

0.1 Informations générales (cf. 1.1 - 1.8)

- L'année 2021 peut être divisée en deux périodes distinctes : celle qui a précédé et celle qui a suivi l'entrée en vigueur de la reconnaissance du certificat de vaccination le 26 juin 2021. Si seules 12 106 demandes de visas Schengen ont été déposées au premier semestre 2021 (de janvier à juin), au second semestre, leur nombre s'est avéré considérable (103 073) et représente 89,5 % du total annuel. Cette hausse s'explique en premier lieu par la mesure de levée de l'interdiction d'entrée pour les personnes entièrement vaccinées, adoptée par le Conseil fédéral. Au premier semestre 2021, seuls 481 visas touristiques ont ainsi été délivrés, contre 39 110 au second semestre.

obligatoire). Ces mesures sont définies en permanence par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elles ont des répercussions indirectes sur le nombre de demandes de visas déposées.

- Trois demandes de visa déposées en 2021 sur dix l'ont été par des ressortissants indiens ou kosovars (30,9 %, soit 54 126 demandes).
- Depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, le plus grand nombre de demandes de visas avait systématiquement été enregistré pour les cinq pays suivants : l'Inde, la Chine, la Russie, le Kosovo et la Thaïlande. Cette situation a changé en 2021, puisque la Chine (désormais au 6^e rang) et la Thaïlande (7^e) ont été délogées par la Turquie (désormais 3^e) et l'Arabie saoudite (5^e).
- Durant l'année record 2019, plus de 70 % des demandes de visas Schengen déposées par des ressortissants chinois (précisément : 72,6 %) l'ont été à des fins *touristiques*. En raison de la pandémie de coronavirus, tant les voyages en groupe accompagnés par un guide que les voyages individuels ont pratiquement disparus : tandis que 80 237 visas Schengen à des fins touristiques avaient encore été délivrés en 2019, ce nombre a chuté à 4407 en 2020 puis, même, à seulement 590 en 2021.
- La plus forte hausse des demandes de visas par rapport à l'année précédente concerne les ressortissants saoudiens (+320,1 %). Ce bond impressionnant s'explique notamment par le fait que les conditions ordinaires d'entrée sont à nouveau applicables à l'Arabie saoudite depuis le 19 juillet 2021. Les ressortissants d'Arabie saoudite ont déposé le deuxième plus grand nombre de demandes de visas Schengen à des fins *touristiques* (6696 demandes), juste après les ressortissants indiens. Les chiffres émanant de l'Office fédéral de la statistique (OFS) soulignent cette évolution, puisque l'OFS enregistre une augmentation impressionnante du nombre de nuitées de ressortissants saoudiens par rapport à l'année précédente (+210,9 %).
- La péninsule arabique a été fortement présente dans le classement des dix représentations à l'étranger comptant le plus grand nombre de demandes de visas, avec celles d'Abu Dhabi (Émirats arabes unis), de Riyad (Arabie saoudite) et de Doha (Qatar). Par rapport à l'année précédente, chacune des trois a connu un doublement, voire un triplement, du nombre de demandes de visas déposées. À la représentation d'Abu Dhabi, des demandeurs de 85 États différents ont déposé une demande de visa, les ressortissants des Émirats arabes unis étant quant à eux exemptés de l'obligation de visa.
- Le nombre de visas à validité territoriale limitée (VTL) a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente (+7418 visas, +91 %). Ce résultat s'explique par la forte hausse du nombre de demandes de visas déposées par des ressortissants kosovars. En effet, deux fois plus de VTL ont été délivrés à des ressortissants du Kosovo (+7061 visas, +100,4 %) que l'année précédente. Le passeport kosovar n'étant pas reconnu par tous les États membres de Schengen, les ressortissants kosovars obtiennent des VTL pour entrer en Suisse.
Globalement, 91,2 % de l'ensemble des VTL ont été délivrés du fait de la non-reconnaissance d'un document de voyage par certains États membres. Les autres VTL l'ont été en raison d'*obligations internationales* (2,4 %), d'*intérêts nationaux* (0,9 %), pour *raisons humanitaires* (0,9 %, cf. chap. 0.10) ou à la suite d'une demande de *visa de retour* (4,6 %).
- En 2021, le pourcentage de refus enregistré a été le plus élevé depuis l'introduction du monitoring des visas (13,2 %), avec 1,8 point de pourcentage de plus que durant l'année record 2020 (11,4 %).

- 48,5 % de l'ensemble des refus ont été opposés à des ressortissants indiens (4590 refus) ou kosovars (2784 refus). Toutefois, si le taux de refus a énormément augmenté par rapport à l'année précédente pour les ressortissants indiens (+11,1 points de pourcentage), le taux de refus concernant les ressortissants kosovars a, au contraire, considérablement baissé (-11,4 points de pourcentage).
- Pour la première fois, le Liban figure parmi les *dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés* (au 6^e rang). 94,1 % des visas Schengen refusés à la représentation Suisse à l'étranger de Beyrouth (Liban) l'ont été pour la raison suivante: *absence de garantie de sortie de l'espace Schengen dans le délai imparti*.
- Si l'on ne tient compte que des États comptant plus de 50 refus, le taux de refus a été le plus élevé dans les pays suivants : Bangladesh (45,9 %), Ghana (45,3 %), Pakistan (42,2 %) et Soudan (31,8 %). Les taux les plus bas ont été enregistrés en Arabie saoudite (1,4 %), en Indonésie (5,5 %) et en Thaïlande (6 %).
- Le nombre de visas nationaux présente une évolution similaire à celle des visas Schengen, même si sa hausse annuelle est moins prononcée (+3,5 %) : de janvier à mai, jamais plus de 4000 visas par mois n'ont été délivrés. Les mois suivants (de juin à décembre), la situation a radicalement changé, puisque le nombre de visas délivrés chaque mois a toujours dépassé les 4500 unités. Le plus grand nombre de visas nationaux a été recensé en juillet 2021 (8988 visas). La reconnaissance de l'attestation de vaccination a probablement eu une influence indirecte sur ce résultat. La forte augmentation relevée à partir de juin 2021 s'explique surtout par la forte hausse du pourcentage des visas nationaux délivrés pour venir suivre une formation théorique, telle que des études (+80,9 %). Un bon tiers des visas nationaux accordés pour suivre une formation théorique ont été délivrés à des ressortissants chinois ou américains (36,5 %). Le nombre de visas nationaux délivrés pour des motifs familiaux comme un regroupement familial ou un mariage (+70,3 %) et pour des motifs professionnels (+66,1 %) a également enregistré une forte croissance.
- Au total, en 2021, les ressortissants du Kosovo (7399 visas), de l'Inde (4941 visas), des États-Unis d'Amérique (4826 visas) et de la Chine (4550 visas) ont représenté plus d'un tiers de l'ensemble des visas nationaux (précisément : 36,3 %).
- Comme l'année précédente, les visas nationaux ont été délivrés en majorité pour des raisons familiales (56,6 %). Un tiers de ces visas l'ont été à des ressortissants kosovars, indiens ou turcs (33 %).

0.2 Informations spécifiques concernant certaines représentations à l'étranger (cf. 1.3 - 1.8)

- La représentation suisse à l'étranger de **New Delhi (Inde)** a une nouvelle fois enregistré, par rapport à 2020, une baisse du nombre de demandes de visas (-4 %, -955 demandes), bien que dans une moindre mesure qu'en 2020 par rapport à l'année précédente. Si le nombre de visas nationaux a augmenté de manière substantielle (+50,3 %, +1202 visas), celui des demandes de visas Schengen a diminué au cours de la même période (-9,9 %, -2156 demandes de visas Schengen). La baisse des demandes de visas Schengen s'explique par la persistance de la pandémie de coronavirus et par les mesures qui l'ont accompagnée : contingentement des vols commerciaux, absence initiale d'autorisation de mise sur le marché des vaccins *Covishield* et *COVAXIN* au sein de l'UE, poursuite de la classification de l'Inde comme pays à risque et effets drastiques de la deuxième vague de

coronavirus, qui a touché l'Inde au printemps 2021. En parallèle, jamais autant de demandes de visas Schengen (21 %) n'avaient été refusées depuis l'introduction du monitoring des visas. C'est plus d'une demande sur cinq qui a ainsi été refusée. Les raisons sous-jacentes de ce taux de refus élevé ont été la pandémie de coronavirus et la hausse du risque migratoire qui en a résulté : pendant la pandémie, de nombreuses personnes ont perdu leur emploi – et, partant, un revenu stable – et ont dès lors tenté de se rendre en Europe d'une manière ou d'une autre pour y tenter leur chance. La représentation suisse à l'étranger de New Delhi (Inde) a ainsi été forcée de constater qu'un nombre croissant de faux justificatifs (invitations, confirmations bancaires, attestations de travail, etc.) lui avaient été présentés.

La représentation autrichienne de New Delhi a continué d'enregistrer une forte baisse (-74,4 %). En revanche, la baisse du nombre de demandes de visas Schengen déposées en Inde auprès des représentations allemandes a été un peu moins marquée (-36,9 %).

- Les représentations suisses à l'étranger de **Guangzhou, Pékin et Shanghai (Chine continentale)** ont à nouveau constaté une baisse massive du nombre de demandes de visas Schengen par rapport à l'année précédente (-83,6 %). En tout, en 2021, seuls 879 visas Schengen y ont été délivrés. Les représentations à l'étranger de Chine ont donc complètement disparu du « top 10 » des représentations par nombre de visas demandés. Et même si l'on examine le « top 15 », on n'y trouve plus aucune représentation à l'étranger de Chine. Ce recul considérable est principalement dû aux mesures sanitaires très restrictives mises en place par le gouvernement chinois à ses frontières : d'une part, toutes les personnes qui entrent en Chine doivent respecter des mesures de quarantaine extrêmement rigoureuses qui durent plusieurs semaines ; d'autre part, le nombre de vols de ligne vers l'Europe a été fortement limité. En outre, la Chine n'est pas d'accord de suivre l'exemple de l'UE et d'assouplir ses restrictions d'entrée liées au coronavirus pour les ressortissants européens. Par conséquent, en dépit des efforts de l'UE, la Chine est toujours classée comme pays à risque faute de réciprocité².
- La situation se présente très différemment à la représentation à l'étranger de **Riyad (Arabie saoudite)**. Par rapport à l'année précédente, Riyad enregistre la plus forte augmentation, en pourcentage, dans le *classement des dix représentations affichant le plus grand nombre de visas demandés* (+270,1 %). Depuis la reconnaissance du certificat de vaccination du 26 juin 2021 et la classification de l'Arabie saoudite comme pays sûr en matière de contamination par le coronavirus, depuis le 19 juillet 2021, le dépôt de demandes de visas y est à nouveau en hausse. Par ailleurs, le prestataire de services externe VFS a activement soutenu cette représentation à l'étranger tout au long de l'année 2021, et ce, sans bureaucratie excessive et compte tenu des conditions sanitaires en vigueur.

0.3 Accords de libéralisation en matière de visas et accords bilatéraux (cf. 1.9 - 1.10)

Quand l'UE lève l'obligation générale de visa en faveur des ressortissants d'un pays donné, cette levée vaut dans l'ensemble de l'espace Schengen et s'applique par conséquent également à la Suisse. En 2021, aucun accord d'exemption de visa de ce type n'est entré en

² Par *réciprocité*, on entend ici l'application mutuelle des mêmes assouplissements des restrictions d'entrée liées au coronavirus.

vigueur.

En tant qu'État associé, la Suisse peut conclure de sa propre compétence des accords bilatéraux d'exemption réciproque de l'obligation de visa avec d'autres États pour les titulaires de *passesports diplomatiques, de passesports de service, de passesports spéciaux et de passesports officiels*. Un accord de ce type est entré en vigueur l'année dernière avec la Bolivie.

0.4 Accords de représentation (cf. 2.1 - 2.5)

En vertu de l'art. 8 du code des visas, chaque État membre de Schengen peut traiter des demandes de visas Schengen au nom d'autres États membres, ou être représenté par un autre État Schengen dans la procédure de visa. Cette possibilité permet à un État de combler les lacunes dans son réseau de représentations afin que le demandeur puisse déposer sa demande de visa Schengen dans son propre pays³.

La suspension mondiale des accords de représentation par la Suisse, le 18 mars 2020, est restée en vigueur jusqu'à la fin octobre 2021. En accord avec ses États partenaires, la Suisse a ensuite levé cette suspension le 1^{er} novembre 2021, de sorte qu'à compter de cette date, les demandes de visa ont à nouveau pu être traitées conformément aux accords en vigueur. Pendant la période de suspension des accords évoquée plus haut, la Suisse s'est efforcée d'assumer la représentation d'autres États membres dans les pays qui n'étaient plus sujets aux restrictions en matière de visas prévues par l'*ordonnance COVID-19*. Tel était notamment le cas, à partir de mi-juillet 2021, à Vancouver (Canada) et à Pristina (Kosovo). Ailleurs, la Suisse n'a accordé des visas en représentation que dans des cas isolés et à la demande explicite des partenaires d'une représentation. Après le 1^{er} novembre 2021, les accords de représentation ont à nouveau été appliqués dans leur intégralité, moyennant l'accord des partenaires. Aussi restait-il encore, fin 2021, quelques accords de représentation non encore en application ou appliqués uniquement pour les demandes de visa de certaines catégories de personnes.

Depuis novembre 2021, la Suisse représente désormais les Pays-Bas à Colombo (Sri Lanka) pour le traitement des demandes de visas en provenance des Maldives. C'est ainsi que, fin 2021, la Suisse assumait pas moins de 62 mandats de représentation dans 24 représentations à l'étranger et représentait elle-même 18 autres États membres.

En 2021, la Suisse a traité un total de 4282 demandes de visas en représentation d'autres États membres, dont la moitié en novembre et décembre, juste après la fin de la suspension. Environ 75 % des demandes traitées relèvent d'accords avec la France (1766 demandes), les Pays-Bas (753) et la Belgique (652).

Toujours en 2021, la Suisse a été représentée dans la procédure de visas par 15 États membres de Schengen, sur 56 sites différents. Jusqu'à fin octobre 2021, ce n'était toutefois le cas qu'en Irlande et en Croatie (représentation de notre pays assumée par l'Autriche) ainsi qu'au Rwanda (représentation par la Belgique), ces États n'étant, à un moment donné, plus considérés comme des pays à risque conformément à l'*ordonnance COVID-19*. Après la fin de la suspension, pratiquement tous les accords en vigueur ont été réactivés. Dans les quelques sites où ce n'était pas possible en raison des dispositions nationales des États partenaires concernés, ceux-ci n'ont délivré des visas isolés qu'en cas d'urgence ou à la demande

³ Les demandes de visas traitées par la Suisse pour le compte d'autres États membres apparaissent dans les statistiques sur les visas de la Suisse. De même, les demandes traitées pour le compte de la Suisse par d'autres États membres figurent dans les statistiques sur les visas de chacun des États membres concernés.

expresse de la Suisse. En 2021, les États membres qui ont traité le plus de demandes de visas en représentation de la Suisse ont été la Hongrie (384 demandes), les Pays-Bas (326), l'Autriche (285), la Lettonie (271) et la France (198).

Un accord-cadre avec la Principauté de Liechtenstein dans le domaine des visas existe déjà depuis le 19 décembre 2011. Sur cette base, la Suisse a traité en 2021 un total de 386 demandes de visas (visas Schengen et visas nationaux) en représentation du Liechtenstein (2020 : 377 demandes). Durant cette période, les mêmes restrictions liées au coronavirus étaient en vigueur dans la Principauté de Liechtenstein et en Suisse.

0.5 Prestataires de services externes (cf. 3.1 - 3.2)

En 2021, la Suisse a collaboré avec des prestataires de services externes (*External Services Providers, ESP*) dans 26 pays. Sur les 67 centres de traitement des visas (*Visa Acceptance Centers, VAC*) prévus à cet effet, plus des deux tiers sont restés totalement fermés jusqu'en milieu d'année et certains ne proposaient qu'une offre réduite en raison du très faible nombre de demandes de visas déposées et de l'évolution incertaine de ce secteur⁴.

Après l'introduction, fin juin, de facilités d'entrée pour les personnes vaccinées et à la suite de l'augmentation du nombre de demandes de visa qui s'en est suivie, l'activité de nombreux centres de traitement des visas a repris progressivement. En raison de la diversité des situations d'un site à l'autre, les représentations ont pu décider de manière autonome s'il convenait de rouvrir ou de fermer un centre et à quelle date. En raison de la pandémie et de l'évolution du nombre de visas qui en a résulté, plusieurs centres de traitement des visas des prestataires de services externes ont été touchés par des mesures organisationnelles en 2021. Une partie de ces réorganisations sont encore en cours.

L'émolument supplémentaire pour les prestations obligatoires (*Corona Extra Fee*)⁵ convenu contractuellement en août 2020 entre le DFAE et les prestataires de services est resté en vigueur tout au long de l'année 2021. Cette forme d'indemnisation sert à couvrir les mesures supplémentaires en termes d'organisation, de construction et de personnel que les ESP ont dû mettre en œuvre en lien avec la pandémie⁶. Le DFAE vérifie régulièrement si cet émolument supplémentaire se justifie toujours ou s'il peut être supprimé.

En 2021, 89 468 demandes de visa Schengen ont été déposées auprès d'un prestataire de services externe, un chiffre en hausse de 23,1 % (+16 778 demandes) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est quasiment identique à l'évolution observée par rapport à la même période pour l'ensemble des demandes de visas Schengen (+23,3 %). Environ 84 000 demandes (93,9 %) ont été déposées au deuxième semestre 2021 (juillet à décembre), c'est-à-dire après l'assouplissement des conditions d'entrée pour les personnes vaccinées. Deux tiers des demandes soumises à un prestataire de services (plus précisément : 67,6 %) ont été déposées dans l'une des cinq représentations ci-après : New Delhi (Inde), Pristina (Kosovo), Abu Dhabi (Émirats arabes unis), Riyad (Arabie saoudite) ou Istanbul (Turquie). Pour la première fois depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015, aucune représentation suisse à l'étranger de Chine n'apparaît dans le *classement des dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes*.

⁴ Voir également l'édition 2020 du Monitoring des visas.

⁵ Supplément de 25 % par rapports aux émoluments en vigueur pour les prestations obligatoires.

⁶ Par exemple, fermeture à court terme en raison de nouvelles réglementations et du report de rendez-vous, limitation du nombre de personnes par pièce ou par unité de surface, mesures d'hygiène particulières, etc.

0.6 Demandes de visa en ligne (cf. 3.3)

Début 2021, il n'était possible de remplir et transmettre une demande de visa Schengen en ligne que dans sept représentations à l'étranger⁷ (www.swiss-visa.ch), parce qu'une réglementation imposait que l'application web qui gère les demandes de visas en ligne ne soit mise en service que dans les représentations ayant compétence pour des pays non classés comme à risque. Mi-juin 2021, la Direction consulaire a abrogé cette réglementation. Depuis lors, les représentations à l'étranger peuvent décider elles-mêmes, en tenant compte des réalités locales, si elles souhaitent à nouveau proposer le dépôt de demandes de visas en ligne et à partir de quelle date, et ce, indépendamment du fait qu'un pays soit considéré ou non comme à risque. Fin 2021, 26 représentations à l'étranger offraient à nouveau à leurs clients la possibilité de remplir leur demande de visa en ligne, tandis que huit avaient décidé d'attendre encore. En 2021, les représentations à l'étranger de Tel Aviv (Israël) et d'Ottawa (Canada) ont décidé jusqu'à nouvel ordre de ne plus proposer leur offre en ligne. En 2021, 5967 demandes de visa Schengen ont été transmises en ligne (2020 : 6222). Contrairement à l'année précédente, les deux représentations à l'étranger de Bichkek (Kirghizistan) et de Katmandou (Népal) n'apparaissent plus dans le classement des *dix représentations comptant le plus de demandes déposées en ligne*. À Bichkek, en effet, des demandes de visa ne peuvent à nouveau être déposées en ligne que depuis décembre 2021 et à Katmandou, cette possibilité n'existait pas en 2021. Apparaissent en revanche désormais dans cette liste les représentations de Bakou (Azerbaïdjan) et d'Atlanta (USA). À Bakou, cette évolution s'explique par la forte hausse du nombre de demandes de visas enregistrée par rapport à l'année précédente.

0.7 Buts du séjour (cf. 4.1 - 4.3)

L'année dernière, 17 215 visas Schengen supplémentaires (+20,8 %) ont été délivrés par rapport au niveau de 2020, qui fut le plus bas jamais enregistré. Comparativement à l'année précédente, la hausse touche principalement les visas Schengen pour *visite à de la famille ou à des amis* (+14 494). Proportionnellement, ces deux motifs de séjour ont constitué la part de visas la plus importante (39,6 %) depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015 (2020 : 21,4 % ; 2019 : 17,3 %). Ainsi, près de quatre visas Schengen sur dix ont été délivrés à ce titre en 2021. Par ailleurs, par rapport à l'année précédente, davantage de visas Schengen ont également été délivrés pour les buts de séjour *affaires* (+1959) et *sport* (+1747). En revanche, la part des visas touristiques (39,6 %) n'a jamais été aussi basse depuis l'introduction du monitoring des visas en 2015 ; même en 2020, année de pandémie, elle avait été nettement supérieure (51,1 %). Un visa touristique sur deux a été délivré à un ressortissant indien ou saoudien (50,3 %). Plus d'un visa de visite à la famille sur trois a été délivré à un ressortissant kosovar (35,9 %). Enfin, 44,9 % des visas Schengen pour affaires ont été délivrés à des ressortissants indiens, turcs ou russes.

En divisant l'année 2021 en deux phases – celle avant et celle après l'entrée en vigueur de la reconnaissance du certificat de vaccination du 26 juin 2021 –, on constate que si seul un visa Schengen sur dix (soit 11 119 visas) a été délivré au premier semestre (de janvier à juin), un nombre considérable de visas Schengen (88 854) l'ont été au second (soit 88,9 % du total annuel). Outre la levée de l'interdiction d'entrée pour les personnes entièrement vaccinées décidée par le Conseil fédéral, la levée des restrictions d'entrée liées au coronavirus pour

⁷ Voir également l'édition 2020 du Monitoring des visas.

certaines pays tiers tels que l'Arabie saoudite, la Thaïlande ou le Kosovo (voir la liste des pays tiers sélectionnés ci-dessus) a contribué à une nette augmentation du nombre de visas Schengen accordés au second semestre. Cette évolution se reflète également dans le nombre de visas touristiques : si seuls 481 visas ont ainsi été délivrés au premier semestre, 39 110 l'ont été au second semestre 2021.

0.8 Sexe et âge des demandeurs (cf. 5.1 - 5.3)

La part d'hommes ayant demandé un visa (51,1 %) a été légèrement supérieure à celle des femmes. Les hommes avaient été proportionnellement majoritaires pour la dernière fois en 2016. La majorité des demandes (52,4 %) ont été déposées par des personnes âgées de 19 à 40 ans, suivies par le groupe d'âge des 41 à 65 ans (30,1 %). Enfin, 12,6 % des demandeurs avaient moins de 18 ans et 4,9 % plus de 65 ans.

0.9 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels (cf. 6.1 - 6.3)

En 2021, seuls 1,1 % de l'ensemble des visas ont été demandés par des titulaires *d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel* (1928 demandes). Toutefois, le nombre de demandes de visas associées à de tels passeports spéciaux a été supérieur de 47,4 % (+620 demandes) à celui de l'année précédente. Cette hausse est ainsi nettement plus marquée que l'évolution observée pour l'ensemble des demandes de visas Schengen (+23,3 %). 88,2 % des demandes relatives à *un passeport diplomatique, un passeport de service, un passeport spécial ou un passeport officiel* ont été déposées au 2^e semestre 2021 (de juillet à décembre). Plus de la moitié des visas délivrés ont été utilisés pour une visite officielle (56,4 %), 26,6 % à des fins touristiques et 11 % pour des voyages d'affaires.

Contrairement aux deux dernières années, les représentations de Pékin (Chine), Islamabad (Pakistan), New Delhi (Inde) et Colombo (Sri Lanka) ne figurent pas dans le classement des dix représentations comptant le plus de demandes de visa déposées par des titulaires *d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel*.

0.10 Visas humanitaires (cf. 7.1 - 7.4)

235 visas humanitaires ont été délivrés en 2021 (-61 par rapport à 2020, -20,6 %). Ce recul s'explique par la nette diminution du nombre de visas accordés pour *raisons humanitaires*⁸ (-89). En revanche, le nombre de *visas humanitaires octroyés au titre de l'art. 4, al. 2, OEV* a augmenté (+28).

Un *visa humanitaire au titre de l'art. 4, al. 2, OEV* peut être accordé quand la vie ou l'intégrité physique d'une personne sont directement, sérieusement et concrètement menacées dans son pays d'origine ou de provenance. L'intéressé doit se trouver dans une situation de détresse particulière qui nécessite l'intervention des autorités et l'octroi d'un visa pour entrer en Suisse.

L'an dernier, les représentations suisses à l'étranger ont délivré 94 *visas humanitaires au titre de l'art. 4, al. 2, OEV*, pour une augmentation de 42,4 % par rapport à 2020. Plus des deux tiers de ces visas ont concerné trois États : l'Afghanistan (37 visas), la Syrie (16 visas) et l'Érythrée (10 visas). Les 31 visas restants concernaient des personnes en provenance de

⁸ Ces différentes catégories sont expliquées au chapitre 7.

14 autres États.

Après la prise de pouvoir des Talibans, en Afghanistan, le 15 août 2021, le nombre de visas humanitaires délivrés à des ressortissants afghans a augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente (+32). Ainsi, 34 visas sur un total de 37 ont été délivrés après mi-août. La tendance inverse se dessine durablement pour les visas humanitaires accordés à des ressortissants syriens (16 en 2021, 21 en 2020, 75 en 2019) et érythréens (10 en 2021, 17 en 2020, 27 en 2019).

Dans la catégorie *motifs humanitaires*, 141 visas ont été délivrés l'année dernière, donc nettement moins que l'année précédente (2020 : 230). Le SEM en a délivré la moitié (71) à des personnes autorisées à entrer en Suisse pour une courte durée pour des raisons humanitaires, et ce, en dépit d'une interdiction d'entrée prononcée par la Suisse (2020 : 52). Les ressortissants du Kosovo (61) et de la Turquie (5) ont été les premiers concernés. Les 70 autres visas ont été délivrés principalement pour des interventions médicales urgentes ou des affaires familiales importantes (funérailles, naissance, mariage). Par rapport à l'année précédente, on constate cependant une nette diminution du nombre de visas délivrés pour des raisons médicales urgentes. Cette évolution est probablement due à l'assouplissement des conditions d'entrée dans l'ensemble de l'espace Schengen, à partir du milieu de l'année 2021 et au fait que, par conséquent, un moins grand nombre de personnes ont dû faire valoir une situation de détresse.

Statistiques Visa Monitoring

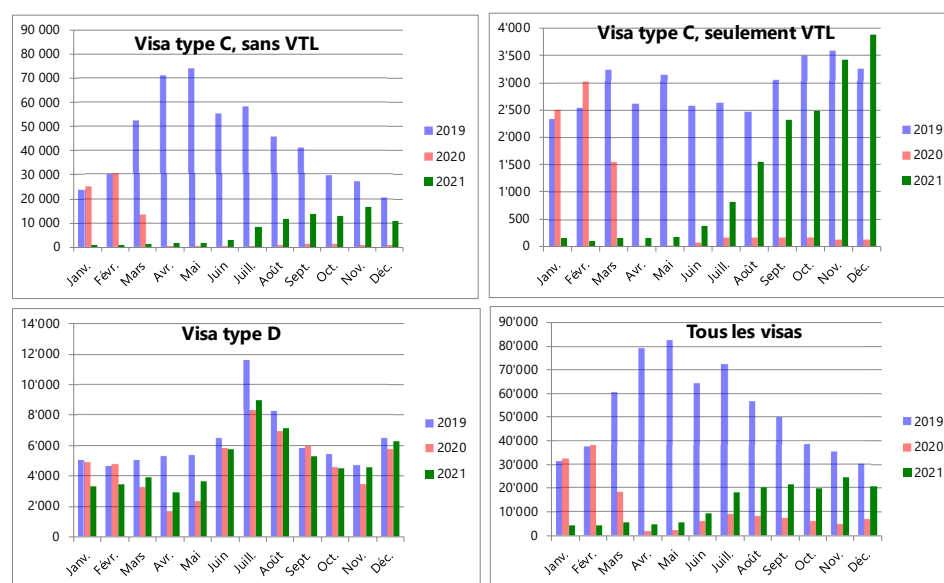
1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2021, par types de visa

Période	Demandes Total	Demandes dél.	Schengen A + C dél.	Schengen VTL dél.	Schengen refusé Total	Schengen refusé Taux	National D dél.
Janvier	4 449	4 340	854	155	109	9,7 %	3 331
Février	4 685	4 543	1 027	96	142	11,2 %	3 420
Mars	5 738	5 553	1 464	156	185	10,2 %	3 933
Avril	5 008	4 863	1 770	148	145	7,0 %	2 945
Mai	5 798	5 656	1 838	169	142	6,6 %	3 649
Juin	9 487	9 224	3 074	369	263	7,1 %	5 781
Juillet	19 283	18 271	8 467	816	1 012	9,8 %	8 988
Août	22 187	20 378	11 700	1 550	1 809	12,0 %	7 128
Septembre	24 229	21 505	13 868	2 321	2 724	14,4 %	5 316
Octobre	22 411	19 970	12 973	2 485	2 441	13,6 %	4 512
Novembre	27 648	24 633	16 608	3 420	3 015	13,1 %	4 605
Décembre	24 123	20 906	10 762	3 885	3 217	18,0 %	6 259
2021	175 046	159 842	84 405	15 570	15 204	13,2 %	59 867
2020	151 240	140 608	74 606	8 152	10 632	11,4 %	57 850
Différ.	+23 806	+19 234	+9 799	+7 418	+4 572	+1,8 %	+2 017

Légende : **A** : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **Dem.** : Demandes (Schengen et nationales) ; **dél.** : délivré; **ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle, 2019 à 2021

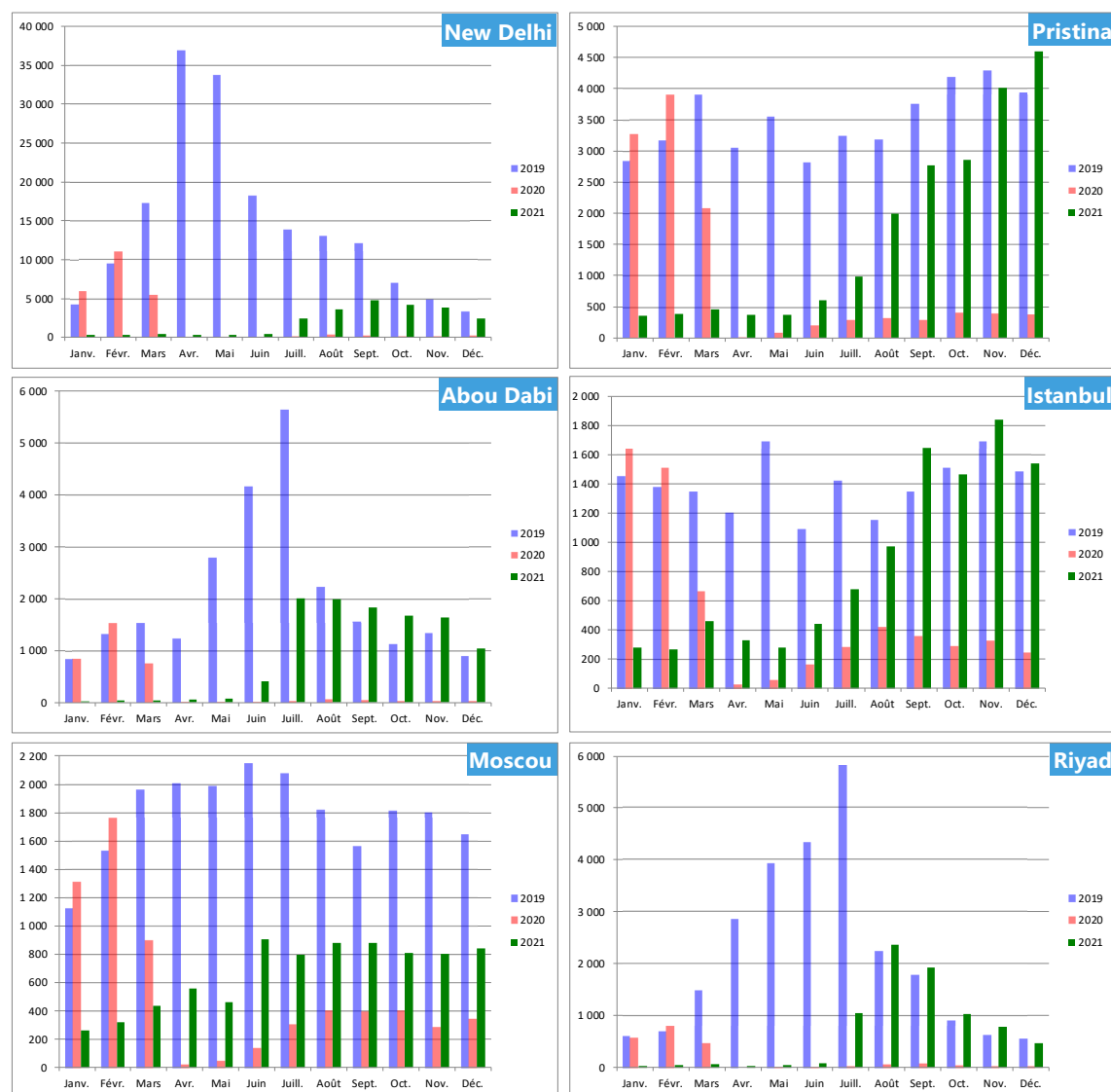


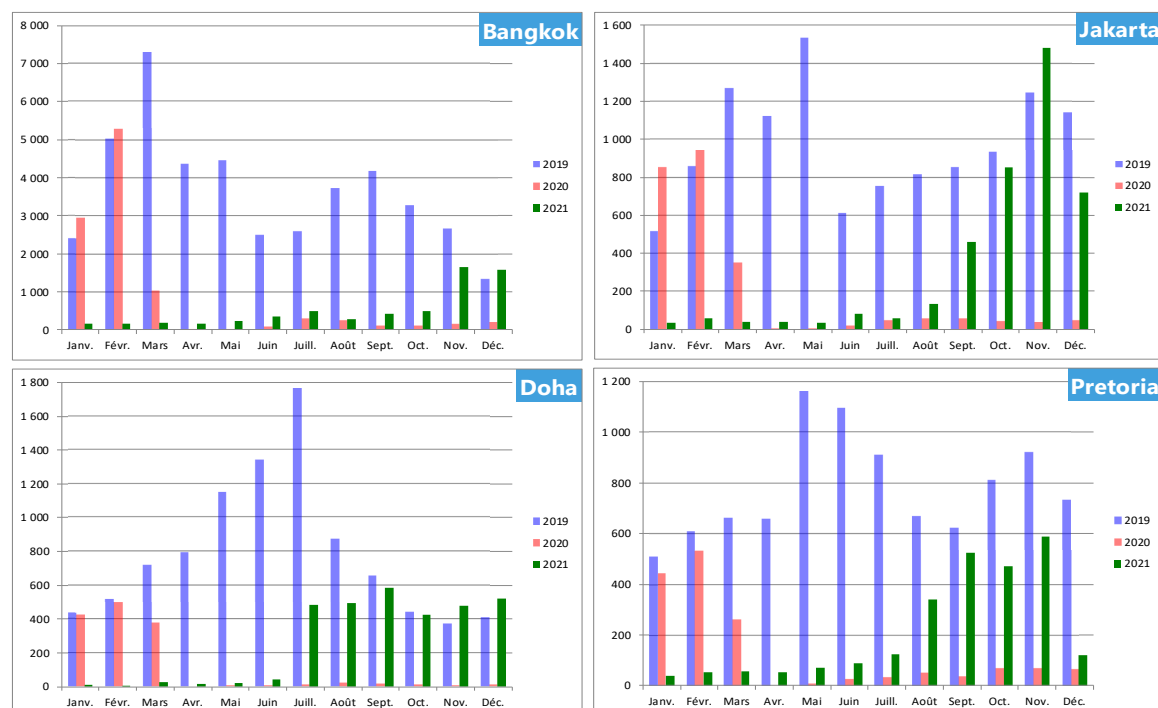
Indication : Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa en 2021 et 2020

Nr.	Représentation	Dem. Schengen A + C	Dem. National D	Dem. Total	Visas Total dél.	dont VTL dél.	Visas Total ref.	2020 Dem.	2020 Position	Évolut.
1	New Delhi, Inde	19 628	3 593	23 221	19 090	30	4 131	24 176	1 (+/-0)	-4,0 %
2	Pristina, Kosovo	17 239	2 522	19 761	17 088	14 038	2 673	11 656	2 (+/-0)	+69,5 %
3	Abou Dabi, EAU	10 520	264	10 784	8 853	52	1 931	3 435	8 (+5)	+213,9 %
4	Istanbul, Turquie	7 784	2 408	10 192	9 284	47	908	6 012	5 (+1)	+69,5 %
5	Moscou, Russie	6 251	1 708	7 959	7 938	55	21	6 319	4 (-1)	+26,0 %
6	Riyad, Arabie saoudite	7 560	353	7 913	7 658	6	255	2 138	12 (+6)	+270,1 %
7	Bangkok, Thaïlande	5 238	922	6 160	5 858	0	302	10 605	3 (-4)	-41,9 %
8	Jakarta, Indonésie	3 678	315	3 993	3 788	1	205	2 474	10 (+2)	+61,4 %
9	Doha, Qatar	3 075	39	3 114	2 974	39	140	1 380	29 (+20)	+125,7 %
10	Pretoria, Afrique du Sud	2 024	504	2 528	2 435	11	93	1 610	23 (+13)	+57,0 %

1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2019 à 2021

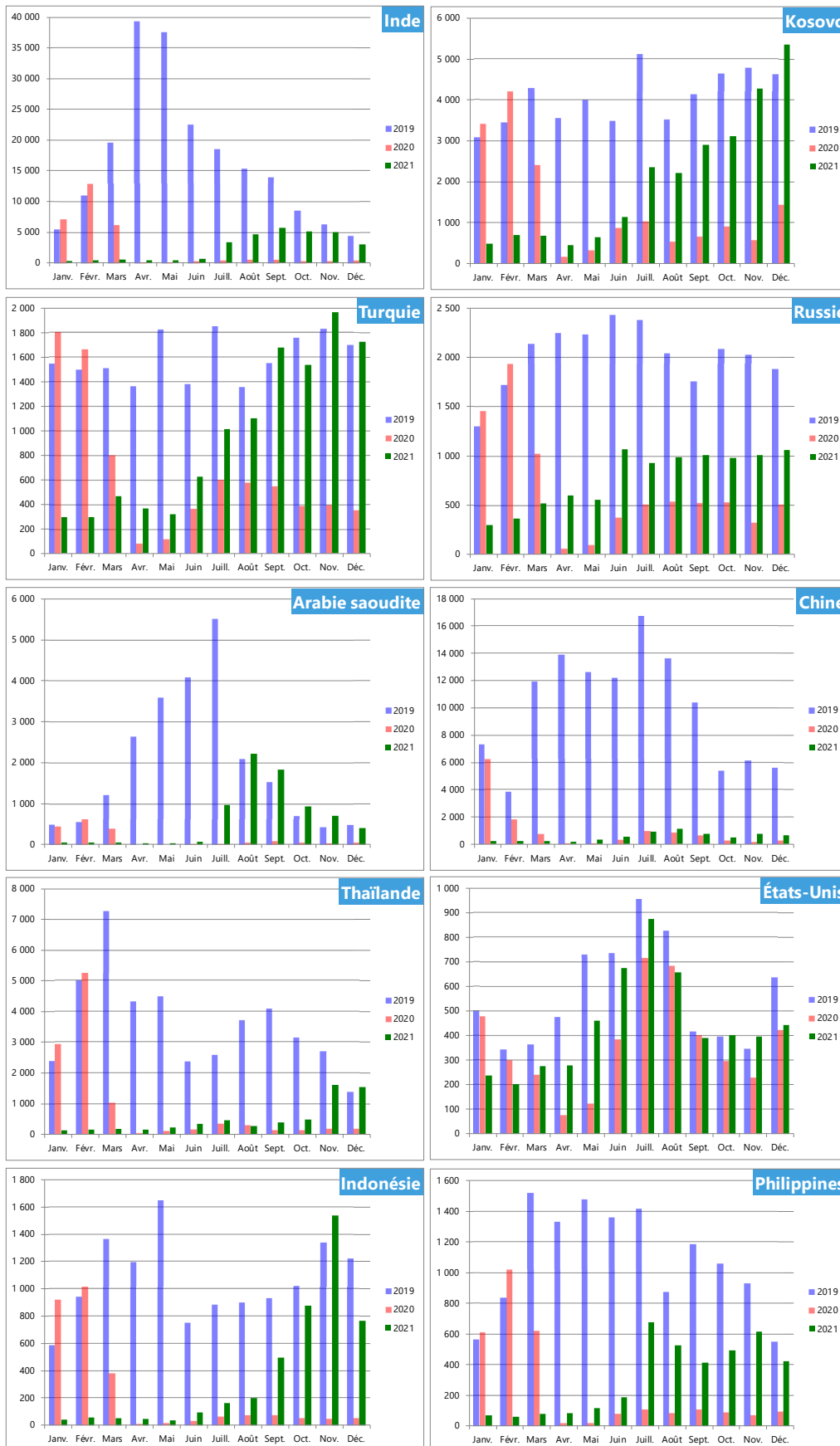




1.5 Demandes de visa en 2021 et 2020 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

Nr.	Nation	Dem. Schengen A + C	Dem. National D	Dem. Total	Visas Total. dél.	dont VTL dél.	Visas Total ref.	Dem. faites dans le pays	2020	2020	Évolut.
									Dem.	Position	
1	Inde	24 854	4 941	29 795	25 205	2	4 590	77.2%	29 388	1 (+/-0)	+1,4 %
2	Kosovo	16 932	7 399	24 331	21 547	14 091	2 784	76.5%	16 563	2 (+/-0)	+46,9 %
3	Turquie	7 904	3 503	11 407	10 517	24	890	82.8%	7 719	6 (+3)	+47,8 %
4	Russie	6 513	2 842	9 355	9 327	69	28	81.7%	7 876	5 (+1)	+18,8 %
5	Arabie saoudite	6 907	398	7 305	7 206	2	99	96.5%	1 739	17 (+12)	+320,1 %
6	Chine	1 947	4 550	6 497	6 342	21	155	67.0%	12 594	3 (-3)	-48,4 %
7	Thaïlande	5 148	815	5 963	5 656	0	307	93.7%	10 748	4 (-3)	-44,5 %
8	États-Unis	464	4 826	5 290	5 290	0	0	72.5%	4 347	7 (-1)	+21,7 %
9	Indonésie	3 964	396	4 360	4 142	2	218	90.5%	2 718	11 (+2)	+60,4 %
10	Philippines	3 003	737	3 740	3 443	5	297	33.0%	2 913	9 (-1)	+28,4 %

1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2019 à 2021



1.7 Les dix pays avec le plus grand nombre de visas refusés en 2021 et 2020

Nr.	Nation	Schengen	Schengen	Schengen	2020	2020	2020
		Dem.	refusées	refusées			
		Total	Total	Taux			
1	Inde	24 854	4 590	18,5 %	25 446	1 879	7,4 %
2	Kosovo	16 932	2 784	16,4 %	9 814	2 731	27,8 %
3	Pakistan	2 782	1 173	42,2 %	1 307	467	35,7 %
4	Turquie	7 904	890	11,3 %	4 330	511	11,8 %
5	Bangladesh	856	393	45,9 %	440	168	38,2 %
6	Liban	1 902	323	17,0 %	922	55	6,0 %
7	Thaïlande	5 148	307	6,0 %	9 558	375	3,9 %
8	Philippines	3 003	297	9,9 %	2 123	143	6,7 %
9	Ghana	647	293	45,3 %	690	290	42,0 %
10	Sri Lanka	1 138	271	23,8 %	1 604	359	22,4 %

Indication : les visas nationaux de type D ne sont pas refusés mais retirés. Par contre, l'autorisation de séjour qui va de pair au niveau cantonal peut être refusée.

1.8 Les dix représentations avec le plus grand nombre de visas refusés en 2021 et 2020

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	2020	2020	2020
		Dem.	refusées	refusées			
		Total	Total	Taux			
1	New Delhi, Inde	19 628	4 131	21,0 %	21 785	1 738	8,0 %
2	Pristina, Kosovo	17 239	2 673	15,5 %	9 711	2 540	26,2 %
3	Abou Dabi, EAU	10 520	1 931	18,4 %	3 156	421	13,3 %
4	Istanbul, Turquie	7 784	908	11,7 %	4 255	497	11,7 %
5	Islamabad, Pakistan	1 180	580	49,2 %	722	269	37,3 %
6	Beyrouth, Liban	1 571	372	23,7 %	819	80	9,8 %
7	Accra, Ghana	722	310	42,9 %	710	306	43,1 %
8	Bangkok, Thaïlande	5 238	302	5,8 %	9 638	365	3,8 %
9	Riyad, Arabie saoudite	7 560	255	3,4 %	1 886	90	4,8 %
10	Alger, Algérie	892	247	27,7 %	667	240	36,0 %

1.9 Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE en 2021

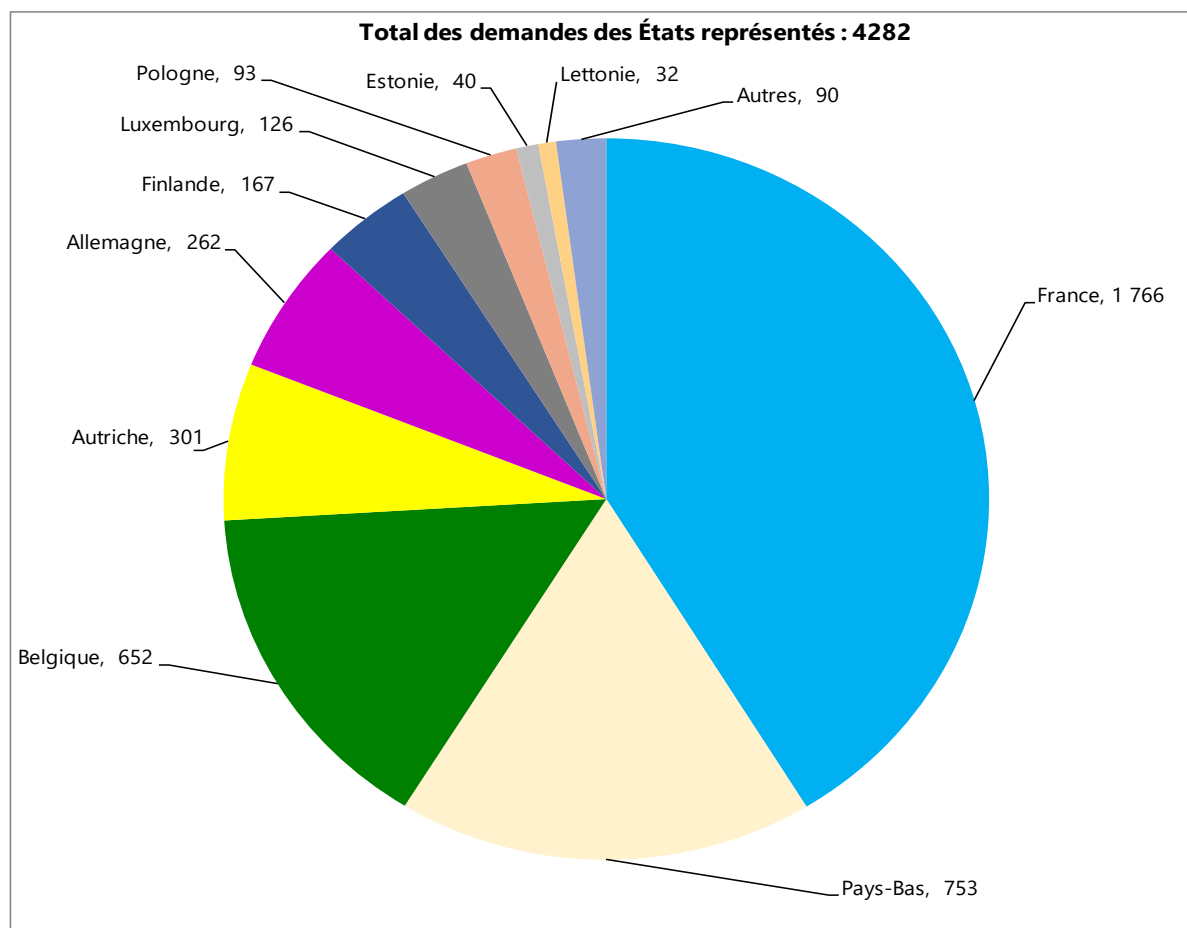
Accords de libéralisation en matière de visas avec l'UE	Entrée en vigueur
Aucun nouvel accord de libéralisation en matière de visas en 2021	

1.10 Accords bilatéraux en 2021

Accords d'exemption de l'obligation du visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel	Entrée en vigueur
Bolivie (titulaires d'un passeport diplomatique, de service et officiel)	01.05.2021

2 Demandes dans le cadre d'accords de représentation

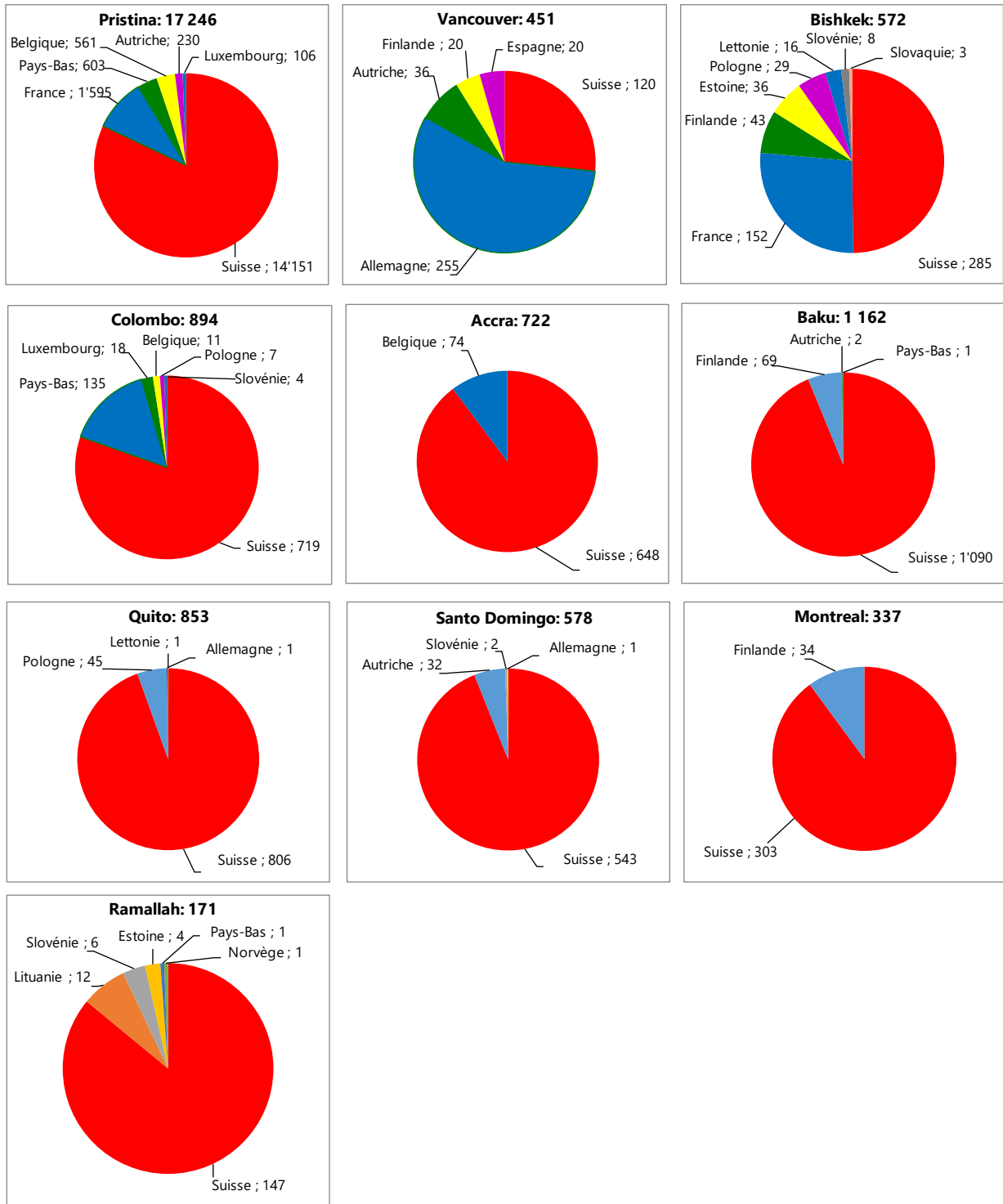
2.1 Total des demandes traitées en représentation d'autres États membres Schengen, ventilé par État membre, 2021



2.2 Les dix représentations avec le plus grand nombre de demandes de visas traitées en représentation d'autres États membres Schengen, 2021

Nr.	Représentation	Schengen Dem. Total	Schengen Dem. Suisse	Schengen Dem. en repr.	Pourcentage en repr.	Dem. Suisse refusé	Pourcentage refusé	Dem. en repr. refusé	Pourcentage refusé
1	Pristina, Kosovo	17'246	14'151	3'095	17,9 %	2'093	14,8 %	587	19,0 %
2	Vancouver, Canada	451	120	331	73,4 %	2	1,7 %	2	0,6 %
3	Bishkek, Kirghizistan	572	285	287	50,2 %	29	10,2 %	29	10,1 %
4	Colombo, Sri Lanka	894	719	175	19,6 %	173	24,1 %	30	17,1 %
5	Accra, Ghana	722	648	74	10,2 %	267	41,2 %	43	58,1 %
6	Baku, Azerbaïdjan	1'162	1'090	72	6,2 %	38	3,5 %	0	-
7	Quito, Équateur	853	806	47	5,5 %	71	8,8 %	0	-
8	Santo Domingo	578	543	35	6,1 %	99	18,2 %	8	22,9 %
9	Montréal, Canada	337	303	34	10,1 %	5	1,7 %	2	5,9 %
10	Ramallah, Territoire palestinien occupé	171	147	24	14,0 %	10	6,8 %	4	16,7 %

2.3 Les dix représentations avec le plus grand nombre de mandats de représentation, par État membre Schengen représenté et par visa demandé, 2021



2.4 Représentation des États membres de Schengen par la Suisse, 2021

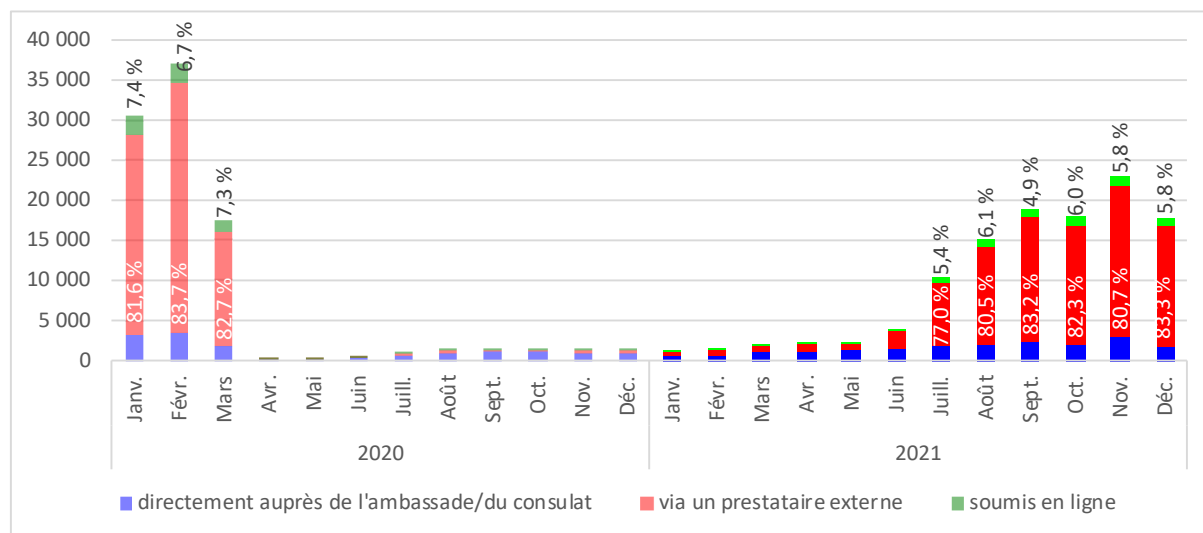
La Suisse représente désormais:	Entrée en vigueur
Les Pays-Bas dans le cadre de la procédure d'octroi de visas à Colombo (Sri Lanka) pour les demandes de visas en provenance des Maldives	22.11.2021

2.5 Représentation de la Suisse par un État membre de Schengen, 2021

La Suisse sera désormais représentée:	Entrée en vigueur
Aucune nouvelle représentation dans le cadre de la procédure de visa en 2021	

3 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

3.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2020 et 2021



3.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes en 2021 et 2020

Nr.	Représentation	Schengen	Schengen	Schengen	2020	2020	Évolut.
		Total	Outsourcing	Pourcentage	Outsourcing	Position	
1	New Delhi, Inde	19 628	19 298	98,3 %	21 544	1 (+/-0)	-10,4 %
2	Pristina, Kosovo	17 239	16 013	92,9 %	8 824	3 (+1)	+81,5 %
3	Abou Dabi, EAU	10 520	10 491	99,7 %	3 103	6 (+3)	+238,1 %
4	Riyad, Arabie saoudite	7 560	7 381	97,6 %	1 791	10 (+6)	+312,1 %
5	Istanbul, Turquie	7 784	7 278	93,5 %	3 899	4 (-1)	+86,7 %
6	Moscou, Russie	6 251	4 753	76,0 %	3 255	5 (-1)	+46,0 %
7	Bangkok, Thaïlande	5 238	4 627	88,3 %	9 012	2 (-5)	-48,7 %
8	Jakarta, Indonésie	3 678	3 594	97,7 %	2 118	8 (+/-0)	+69,7 %
9	Doha, Qatar	3 075	2 981	96,9 %	1 278	14 (+5)	+133,3 %
10	Téhéran, Iran	1 978	1 594	80,6 %	1 706	12 (+2)	-6,6 %

3.3 Les dix représentations traitant le plus de demandes en ligne en 2021 et 2020

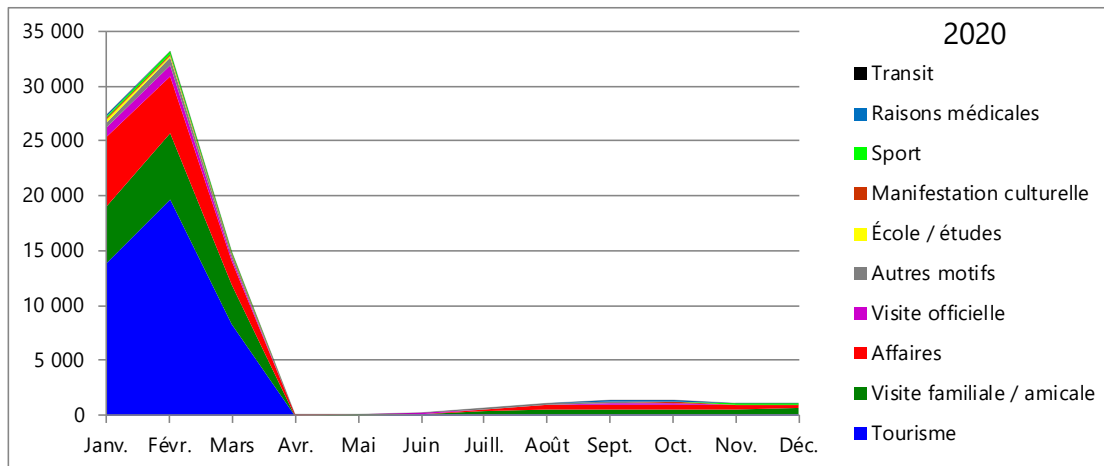
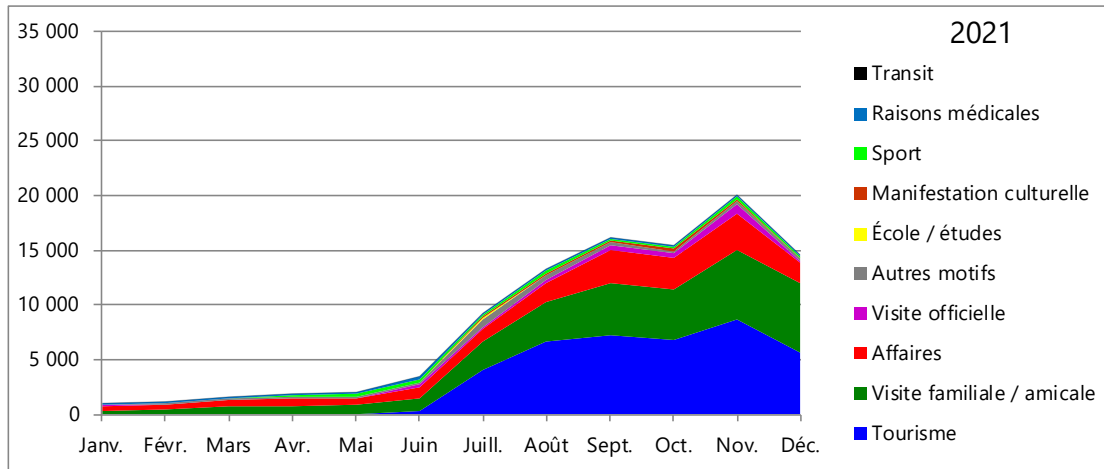
Nr.	Représentation	Schengen Total	Schengen en ligne	Schengen Pourcentage	2020 en ligne	2020 Position	Évolut.
1	Quito, Équateur	853	692	81,1 %	281	8 (+7)	+146,3 %
2	Amman, Jordanie	763	650	85,2 %	416	6 (+4)	+56,3 %
3	San Francisco, États-Unis	764	641	83,9 %	582	2 (-1)	+10,1 %
4	Nairobi, Kenya	775	605	78,1 %	553	3 (-1)	+9,4 %
5	New York, États-Unis	810	489	60,4 %	497	4 (-1)	-1,6 %
6	Bakou, Azerbaïdjan	1 162	474	40,8 %	147	15 (+9)	+222,4 %
7	Vancouver, Canada	451	410	90,9 %	418	5 (-2)	-1,9 %
8	Dhaka, Bangladesh	363	293	80,7 %	213	9 (+1)	+37,6 %
9	Montréal, Canada	337	252	74,8 %	205	10 (+1)	+22,9 %
10	Atlanta, États-Unis	374	217	58,0 %	203	11 (+1)	+6,9 %

Indication : Certaines représentations à l'étranger offrent aux demandeurs de visas la possibilité de saisir et transmettre leur demande de visa Schengen en ligne (site internet www.swiss-visa.ch). La demande signée ainsi que le passeport et les pièces complémentaires doivent ensuite être remises à la représentation compétente. En règle générale, les demandeurs doivent encore se rendre personnellement à la représentation pour la saisie des données biométriques, sauf s'ils sont exemptés du prélèvement obligatoire des empreintes digitales en vertu du code des visas ou que la saisie de leurs empreintes digitales dans le VIS remonte à moins de 59 mois.

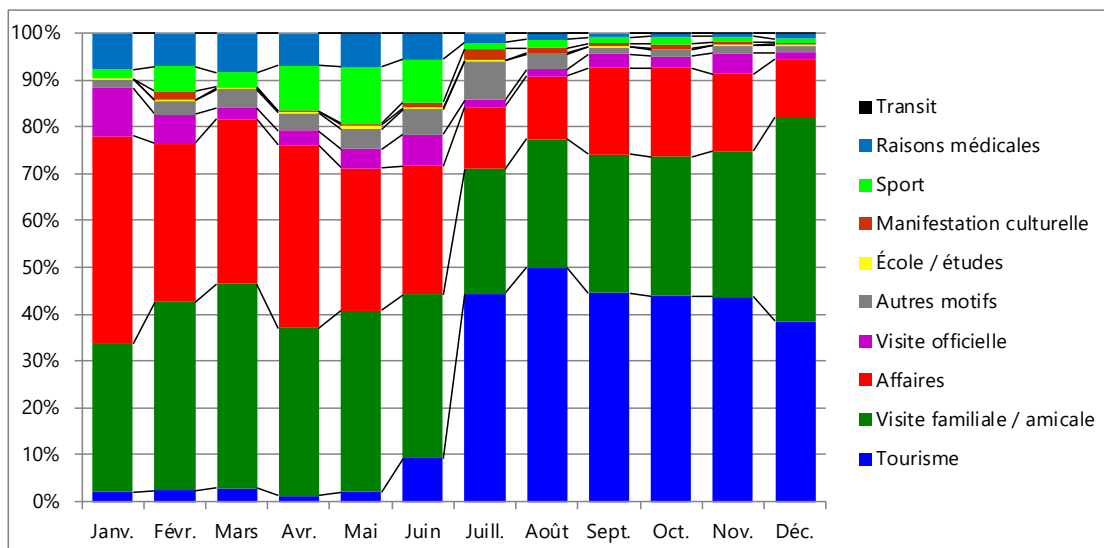
La demande en ligne n'est pas proposée dans les pays dans lesquels une coopération existe avec un prestataire de services externe. Ce choix doit permettre d'éviter toute concurrence avec lesdits prestataires.

4 Buts du séjour⁹

4.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2021 et 2020

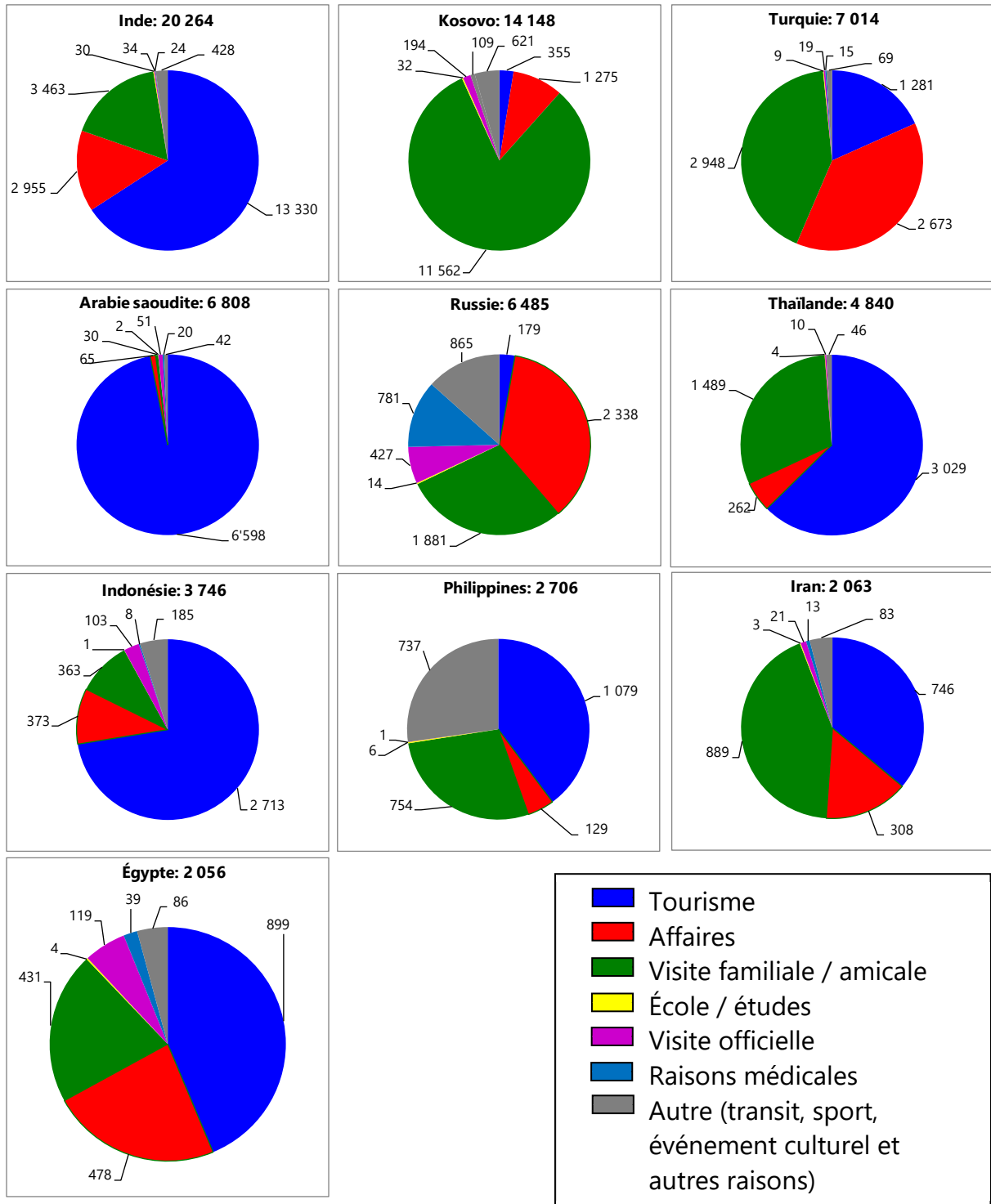


4.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2021



⁹ Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen délivrés.

4.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés en 2021, ventilés par but de séjour

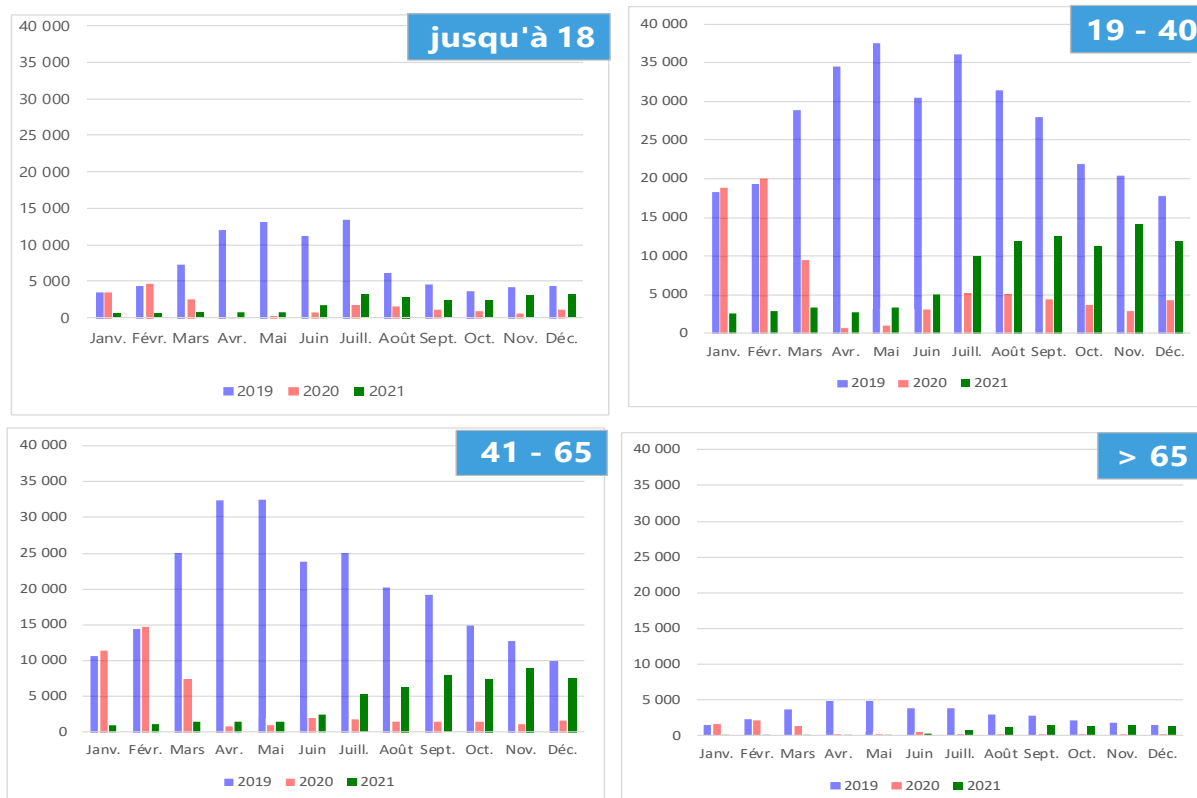


5 Sexe et âge des demandeurs

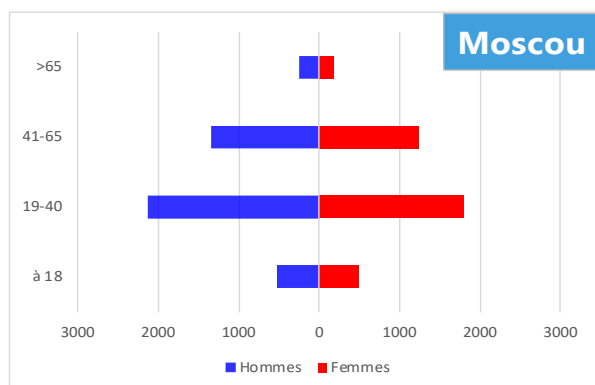
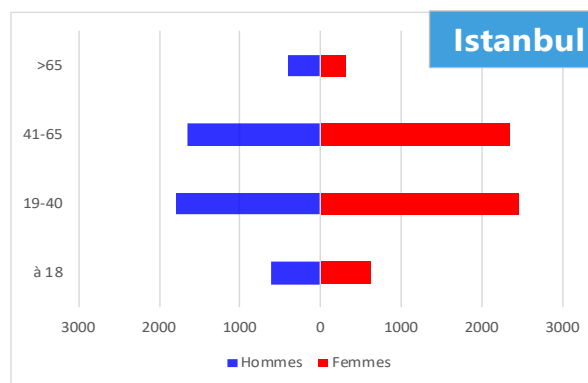
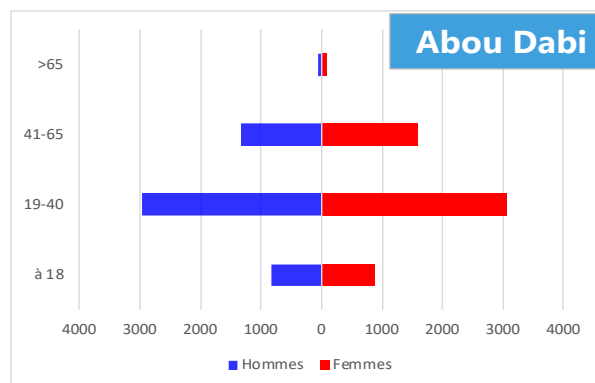
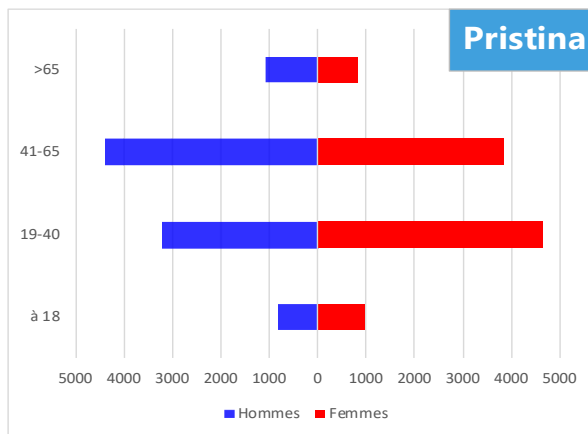
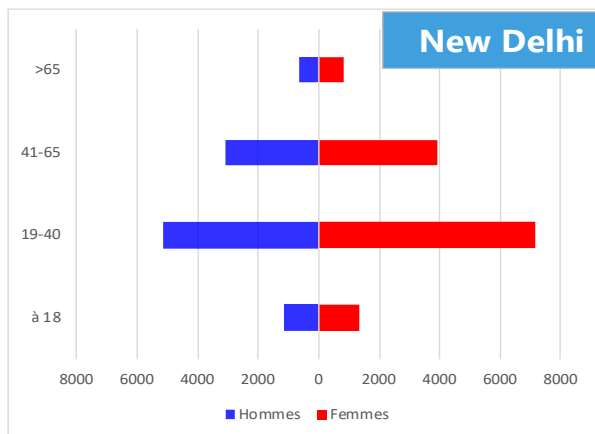
5.1 Sexe et âge des demandeurs, de 2021 à 2019

Sexe et Année	2021 Total	2021 Pourcentage	2020 Total	2020 Pourcentage	2019 Total	2019 Pourcentage
Hommes	89 472	51,1 %	74 549	49,3 %	339 842	49,3 %
Jusqu'à 18	10 980		9 422		44 513	
19 - 40	47 005		38 962		160 180	
41 - 65	27 468		22 950		117 562	
> 65	4 019		3 215		17 587	
Femmes	85 574	48,9 %	76 691	50,7 %	348 849	50,7 %
Jusqu'à 18	11 161		9 385		43 252	
19 - 40	44 726		39 972		164 151	
41 - 65	25 129		23 464		123 059	
> 65	4 558		3 870		18 387	

5.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2019 à 2021



5.3 Les cinq représentations selon les visas demandés en 2021, ventilés par sexe et par âge



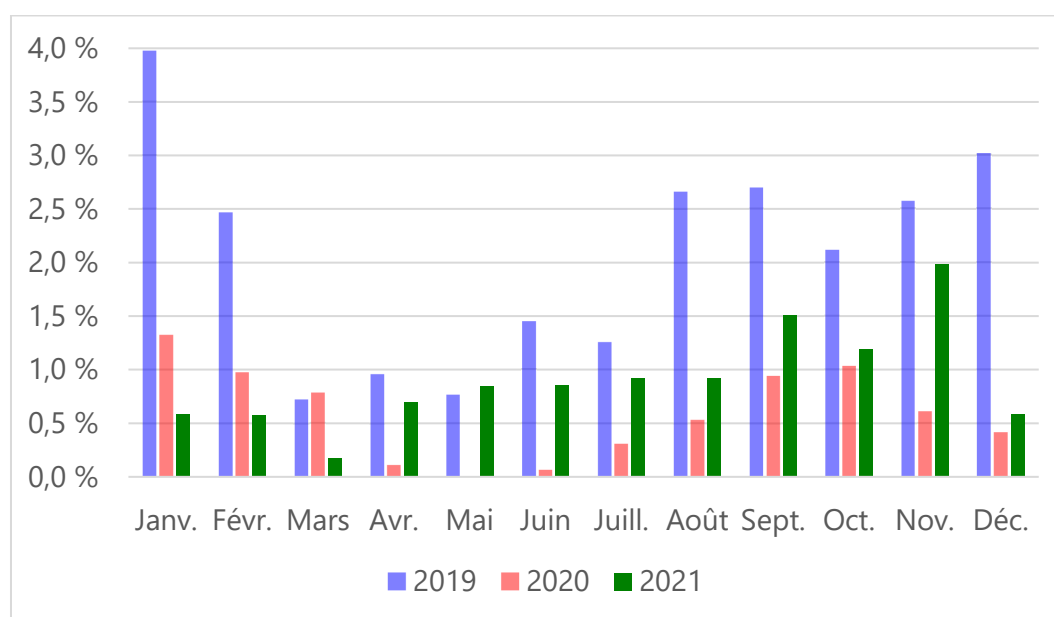
6 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

6.1 Vue d'ensemble de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2021

Période	Demandes d+s+sp+o Total	Demandes d+s+sp+o délivré	Demandes d+s+sp+o diplomatique	Demandes d+s+sp+o de service	Demandes d+s+sp+o spécial	Demandes d+s+sp+o officiel	Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
Janvier	26	26	23	2	0	1	4 449	0,6 %
Février	27	27	24	2	0	1	4 685	0,6 %
Mars	10	9	3	0	1	6	5 738	0,2 %
Avril	35	35	13	2	1	19	5 008	0,7 %
Mai	49	49	18	16	0	15	5 798	0,8 %
Juin	81	81	42	28	5	6	9 487	0,9 %
Juillet	177	172	65	33	68	11	19 283	0,9 %
Août	203	200	94	23	52	34	22 187	0,9 %
Septembre	365	357	135	135	31	64	24 229	1,5 %
Octobre	267	266	78	112	31	46	22 411	1,2 %
Novembre	548	546	144	180	58	166	27 648	2,0 %
Décembre	140	139	75	26	11	28	24 123	0,6 %
2021	1 928	1 907	714	559	258	397	175 046	1,1 %
2020	1 308	1 289	457	361	115	375	151 240	0,9 %
Différ.	+620	+618	+257	+198	+143	+22	+23 806	+0,2 %

Légende : d+s+sp+o = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

6.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2019 à 2021



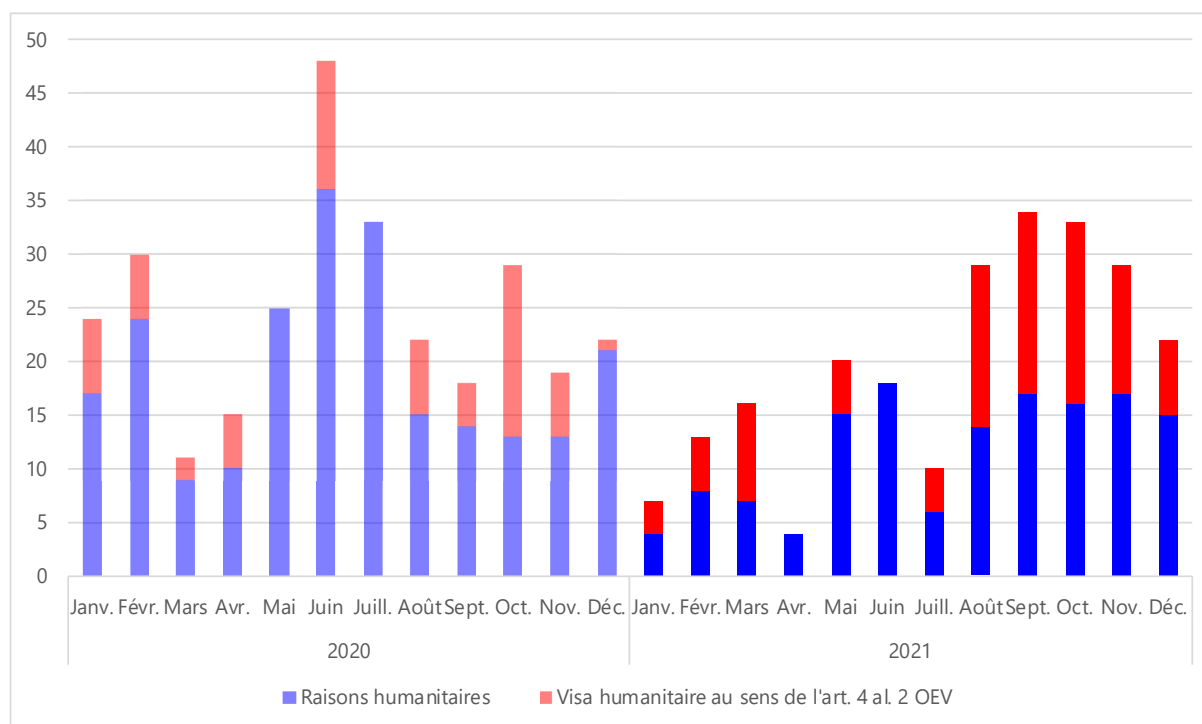
6.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations en 2021 et 2020

Nr.	Représentation	2021	2021	2021	2020	2020	Demandes Évolution
		Demandes d+s+sp+o	Demandes Total	d+s+sp+o Proportion	Demandes d+s+sp+o	Demandes Position	
1	Riyad, Arabie saoudite	317	7 913	4,0 %	112	2 (+1)	+183,0 %
2	Jakarta, Indonésie	184	3 993	4,6 %	-	-	-
3	Abou Dabi, EAU	179	10 784	1,7 %	20	22 (+19)	+795,0 %
4	Moscou, Russie	110	7 959	1,4 %	68	5 (+1)	+61,8 %
5	Le Caire, Égypte	105	2 239	4,7 %	97	3 (-2)	+8,2 %
6	Pretoria, Afrique du Sud	96	2 528	3,8 %	12	27 (+21)	+700,0 %
7	Ho Chi Minh Ville, Vietnam	82	434	18,9 %	29	15 (+8)	+182,8 %
8	Abidjan, Côte d'Ivoire	74	701	10,6 %	43	10 (+2)	+72,1 %
9	Abuja, Nigéria	72	958	7,5 %	54	8 (-1)	+33,3 %
10	Dhaka, Bangladesh	70	456	15,4 %	63	6 (-4)	+11,1 %

Légende : **d+s+sp+o** = passeport diplomatique, de service, spécial et officiel.

7 Visas humanitaires

7.1 Nombre de visas humanitaires délivrés, comparaisons 2020 et 2021



Indication :

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016 :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension¹⁰).

Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.

- Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire à la représentation suisse compétente. Depuis le 15 septembre 2018, ces visas sont délivrés en tant que visas nationaux à la suite de la modification des bases légales (art. 4 al. 2 de l'ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV), en vue d'un séjour de plus longue durée.

Depuis lors, ils ont été regroupés sous la désignation *visas humanitaires conformément à l'art. 4 al. 2 OEV* (précédemment : *directive SEM du 25.2.2014*).

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2021	7	13	16	4	20	18	10	29	34	33	29	22	235
2020	24	30	11	15	25	48	33	22	18	29	19	22	296

¹⁰ Levée provisoire d'une interdiction d'entrée.

7.2 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, par catégorie

Catégorie	Visas hum. délivrés
Raisons humanitaires	141
Visas humanitaires au sens de l'art. 4 al. 2 OEV ¹¹	94

7.3 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, ventilés par les cinq principales représentations

Nr.	Représentation	Visas hum. délivrés
1	Pristina, Kosovo	66
2	Islamabad, Pakistan	33
3	Istanbul, Turquie	23
4	Téhéran, Iran	13
5	Beyrouth, Liban	12

7.4 Nombre de visas humanitaires délivrés en 2021, ventilés par les cinq principales nationalités

Nr.	Nation	Visas hum. délivrés
1	Kosovo	67
2	Afghanistan	45
3	Syrie	17
4	Érythrée	11
5	Irak	10

¹¹ Précédemment : directive SEM du 25.2.2014.

Impressum

Le Monitoring des visas est établi par la Section Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

Adresse email: visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern



[Site internet Monitoring des visas](#)